

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 28 novembre 2024

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, M. Constant, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S.

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Blanchet  
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Girardet  
Mme Youssouf donnant pouvoir à M. Duprey  
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Monot donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
Mme Chaumillon donnant pouvoir à M. Bedreddine  
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
Mme Filhol donnant pouvoir à M. Guiraud  
M. Martin P-Y donnant pouvoir à M. Dallier  
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet  
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Martin S.

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Dellac, M. Monany, M. Chabani

-----



## Délibération n° 01-05 du 28 novembre 2024

### LA COURNEUVE – AGRANDISSEMENT DU PARC GEORGES VALBON – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION J N°57 AUPRÈS DU SIPPEREC

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la propriété des personnes publiques

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'avis de la Direction nationale des interventions domaniales du 8 décembre 2021, actualisé en date du 5 juin 2024,

Vu le procès-verbal de constatation de la déconnexion définitive du poste électrique en date du 1<sup>er</sup> août 2023,

Vu la décision du président de SIPPEREC n°2023-286 du 29 septembre 2023 relative à la désaffectation et au déclassement de la parcelle cadastrée section J numéro 57 sise 95 avenue Waldeck Rochet à La Courneuve,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

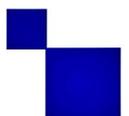
Considérant que, dans le cadre du projet d'extension du parc départemental George Valbon à la Courneuve, le Département de la Seine-Saint-Denis s'est porté acquéreur du Terrain des Essences comportant, entre autres, la parcelle cadastrée section J n° 57 d'une contenance de 29 m<sup>2</sup>, située 95 avenue Waldeck Rochet à La Courneuve appartenant au SIPPEREC,

Considérant que cette parcelle constituait le terrain d'assiette d'un poste électrique anciennement géré par la société Enedis, et qui a été déplacé aux frais du Département sur du foncier départemental,

Considérant que les parties ont convenu de ne pas recourir à une promesse de vente et de procéder à une vente directe,

#### après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'acquisition amiable à titre gratuit de la parcelle cadastrée section J n° 57 d'une contenance de 29 m<sup>2</sup> sise 95 avenue Waldeck Rochet à La Courneuve, auprès du SIPPEREC ;



- PRÉCISE que l'acquisition sera directe ;

- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, tous les actes, documents ou pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

|                                      |                        |  |   |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité : ✓             | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0                          | Abstentions : 0                                       |
| Date d'affichage du présent acte, le |                        | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*